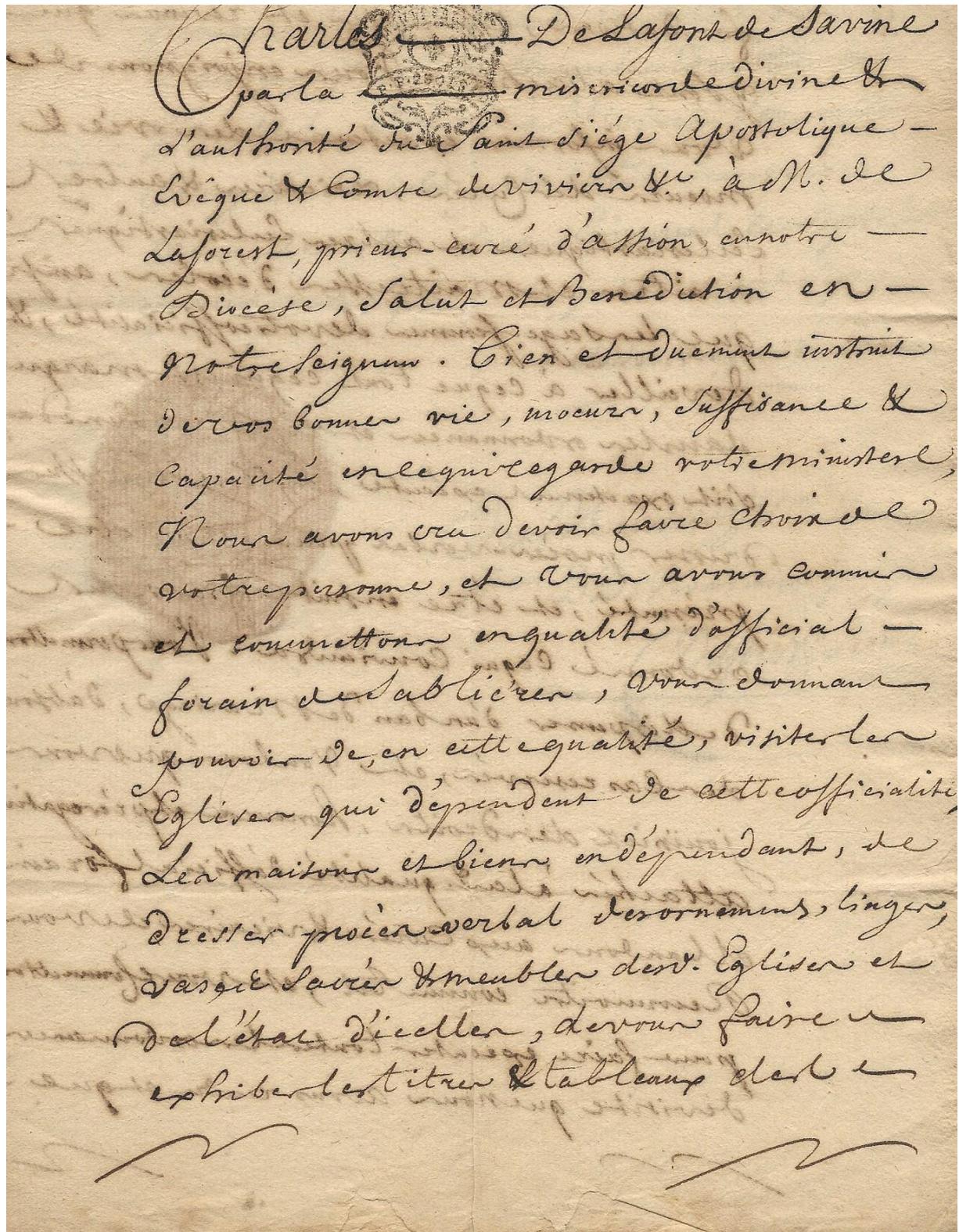


Lettre de Charles de Lafont de Savine, Evêque et comte de Viviers à Mr de Laforest, prieur-curé d'Assion.

Du 7 février 1789.



Charles De Lafont de Savine
par la ~~grace~~ miséricorde divine &
d'autorité du Saint Siège Apostolique -
Evêque & Comte de Viviers &c, à M. de
Laforest, prieur-curé d'Assion, en notre
Diocèse, Salut et Bénédiction en
notre Seigneur. Bien et dûment instruit
de vos bonnes vie, mœurs, suffisance &
Capacité en ce qui regarde votre ministère,
Nous avons eu devoir faire choix de
votre personne, et vous avons commis
et commettons en qualité d'official -
forain de substituer, vous donnant
pouvoir de, en cette qualité, visiter les
Eglises qui dépendent de cette officialité,
de les maintenir et bien en dépendant, de
dresser procès verbal des ornements, linge,
vasse de service & meubler desd. Eglises et
de l'état d'icelles, de vous faire
exhiber les titres & tableaux desd. E

2

fondations, Chapelles et revenus qui
y sont attachés. Nous enjoignons de
vous informer exactement des vie &
mœurs des Curés, vicaires & autres
Sacerdotaux et autres Sacerdotaux
maîtres et maîtresses d'école, ainsi
que les ages femmes de votre officialité, &
de veiller à ce que tout ce qui est marqué
dans les ordonnances et réglemens Synodaux
soit exactement exécuté, de tout ce qui
dussent provenir verbal pour nous être
présenté, et être ensuite par nous
ordonné ce qui conviendra. Nous permettons
de dispenser d'un ban de Mariage, d'absoudre
des cas réservés, et voulons que vous
jouissiez des droits, honneurs & prérogatives
attachés à la qualité d'official forain.
Mandons aux Curés & vicaires de vous
Reconvoiter comme tel, et vous permettons
pour faire exécuter toutes les ordonnances
de visite que nous avons rendu et que

